

Collectivités locales et universités

Au Moyen Âge est née la franchise universitaire, d'origine religieuse, qui a perduré jusqu'à nos jours comme garantie d'une indépendance intellectuelle.

Cette franchise a longtemps conduit à considérer l'université comme un bastion

étranger à la société civile. Mais les temps changent : devenues collectivités

autonomes, les universités côtoient les collectivités locales sur le territoire desquelles

elles exercent leurs activités. Et des relations s'ébauchent, des négociations voient le jour.

Comment les villes et régions considèrent-elles ces nouveaux partenaires ?

Dominique Ducassou

Professeur au Centre hospitalier universitaire de Bordeaux
Service de médecine nucléaire
Adjoint au maire de Bordeaux
dominique.ducassou@chu-bordeaux.fr

Bulletin des bibliothèques de France : *De nombreux niveaux de collectivités locales sont concernés par les universités : les régions - notamment mises à contribution dans les plans U2000 puis U3M -, les villes, de plus en plus nombreuses suite à la diversification des implantations universitaires, voire les départements parfois. Cette multiplicité d'acteurs ne crée-t-elle pas une certaine confusion ?*

Dominique Ducassou : Il n'est pas inutile de revenir sur les évolutions de ces dix dernières années, à la fois à travers les opérations Université 2000 - U2000 - de 1990 à 1995, et Université du 3^e millénaire - U3M - à partir de 1999-2000, mais aussi à travers les contrats de plan État-Région successifs. On remarquera que les contrats de plan 1989-1993 concernaient très peu l'enseignement supérieur. Lorsque le projet U2000 fut lancé en 1990, les collectivités locales étaient peu préparées à s'impliquer auprès des universités. Ce sont les recteurs qui, armés de leur bâton de pèlerin, sont allés à la rencontre des élus locaux avec un objectif : provoquer le doublement des crédits

consentis par l'État - 16 milliards de francs. À cette époque, rappelons-le, l'urgence était de construire des locaux, et la recherche par exemple n'entraînait pas dans les priorités. Les recteurs ont bien fait leur travail, puisque depuis 1990 ce sont 3,5 millions de m² qui ont été construits. De nombreuses villes moyennes se sont engagées dans cette opportunité, permettant la mise en place d'antennes universitaires, sans qu'aucune « carte universitaire » ait été pensée préalablement. Le contrat de plan suivant, sur la période 1994-1999, s'est négocié dans la poursuite d'U2000, et les collectivités locales, les villes et les régions essentiellement, ont été de plus en plus nombreuses à s'intéresser à la chose universitaire. Aujourd'hui, l'implication des collectivités locales s'inscrit très clairement dans deux outils essentiels : le plan U3M bien sûr, composante du contrat de plan État-Région 2000-2006, et aussi les contrats d'agglomération rendus possibles par la loi Voynet sur l'aménagement du territoire, votée en 1999. Maintenant, comment s'articulent les préoccupations des différents acteurs ? Le fait le plus marquant des dix dernières années est un glisse-

* Cet entretien a été réalisé en octobre 2000 par Bertrand Calenge (Ndlr).

Chef du service de médecine nucléaire au Centre hospitalier universitaire de Bordeaux, Dominique Ducassou a été notamment président de l'université de Bordeaux II, et membre du Conseil supérieur des bibliothèques. Conseiller régional d'Aquitaine, il est également adjoint au maire de Bordeaux. Il est l'auteur de nombreuses publications scientifiques.

ment du noyau central des négociations, passé du seul recteur au début des années 1990 à un binôme constitué du recteur et du président du conseil régional à l'orée du XXI^e siècle. Certes, l'État, représenté par le recteur, conserve dans les négociations un rôle essentiel, lié au respect des directives ministérielles. Mais la multiplicité des acteurs locaux s'est trouvé un fédérateur naturel dans la région, peut-être parce que la dimension territoriale de cette dernière coïncide mieux avec l'implantation des universités, sans doute parce que la région a déjà des compétences en matière de formation et de recherche.

Autre fait marquant, l'évolution des universités quant à leur propre conception territoriale. En 1990, les universités vivaient dans une logique d'universalité qui inscrivait le rassemblement conceptuel des disciplines dans un lieu unique. L'implication des villes dans le plan U2000 (villes-sièges d'universités comme villes moyennes demandeuses d'une implantation universitaire) a conduit à multiplier les sites dans un esprit de complémentarité locale : par exemple, Bordeaux a favorisé l'implantation des filières judiciaires universitaires à côté de l'École nationale de la magistrature, ou celle des filières de santé à côté du centre hospitalier. Les villes moyennes, de leur côté, ont vite compris que leur ambition universitaire imposait que des liens étroits soient maintenus et renforcés entre leur antenne et l'université siège, l'enseignement comme la recherche nécessitant des synergies fortes. À noter, les conseils généraux, préoccupés sur

tout par les milieux ruraux, se sont le plus souvent peu impliqués¹. Bref, ces mouvements ont conduit les présidents d'universités à penser leurs établissements selon une logique de réseau de sites, et non plus selon une logique de campus. C'est cette logique de réseau qui facilite l'implication des collectivités locales : les villes-sièges peuvent inclure l'activité des sites universitaires dans leurs projets d'urbanisme, les villes moyennes sont rassurées par la vitalité du réseau universitaire, et les régions peuvent promouvoir des schémas universitaires régionaux, visant à rendre les délocalisations intelligentes et cohérentes. Ceci dit, il ne faut pas imaginer que ces délocalisations peuvent s'étendre indéfiniment. Contrairement à l'enseignement primaire, voire secondaire, l'enseignement supérieur n'est pas un enseignement de proximité : c'est pourquoi un travail de délocalisation peut être efficace sur les départements d'IUT (instituts universitaires de technologie), sur des centres de technologies de proximité, mais pas vraiment

sur les universités elles-mêmes. Et compte tenu de l'actuelle baisse démographique du nombre d'étudiants, il convient de ne pas fragiliser les universités « mères » – pour l'efficacité desquelles une certaine masse critique est nécessaire –, en gardant à l'esprit l'absolue indissociabilité de l'enseignement et de la recherche.

Toujours est-il qu'un très grand nombre de villes ont été touchées par cette expansion et cette rénovation universitaires. Si, pour le plan U2000, 56 % des villes et agglomérations disposant d'une filière universitaire ont été associées à la réflexion, pour U3M on atteint 68 % d'entre elles. Et si ce sont les villes-sièges qui ont été les grandes bénéficiaires d'U2000 et aujourd'hui d'U3M (42 % des réalisations les concernent, contre 36 % pour les campus et 8 % pour les antennes universitaires), on constate aujourd'hui que 37 % des villes de France disposent d'un équipement d'enseignement supérieur ou de recherche : 15 % d'entre elles sont des villes universitaires anciennes, mais 25 % sont des villes-sièges d'uni-

Nouveaux départements d'IUT (sites par académie)

Aix-Marseille	→	Arles, Digne, Étang de Berre
Besançon	→	Lons-le-Saunier
Bordeaux	→	Agen, Bayonne, Mont-de-Marsan, Périgueux
Caen	→	Alençon, Lisieux
Clermont-Ferrand	→	Montluçon, Vichy
Corse	→	Ajaccio, Bastia, Corte
Créteil	→	6 départements
Dijon	→	Auxerre, Chalons-sur-Saône
Grenoble	→	Annecy, Chambéry, L'Isle-d'Abeau
Guyane	→	Kourou
Lille	→	Béthune
Limoges	→	Tulle
Lyon	→	Bourg-en-Bresse, Écully
Martinique	→	2 départements (Fort-de-France)
Montpellier	→	Béziers, Carcassonne, Narbonne, Nîmes
Nancy-Metz	→	Metz, Saint-Dié
Nantes	→	Cholet, La Roche-sur-Yon, Laval
Nice	→	Cannes, Draguignan, La Seyne
Orléans-Tours	→	Blois
Paris	→	3 départements (18 ^e arrondissement)
Reims	→	Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Troyes
Rennes	→	Morlaix, Pontivy, Saint-Malo, Saint-Brieuc
Réunion	→	4 départements (Saint-Pierre)
Rouen	→	Dieppe, Elbeuf, Évreux
Strasbourg	→	Haguenuau, Mulhouse
Toulouse	→	Auch, Castres, Figeac, Rodez, Tarbes
Versailles	→	4 départements

1. Sauf sans doute en Ile-de-France (Ndlr).

COLLECTIVITÉS LOCALES ET UNIVERSITÉS

versités nouvellement créées, et 60 % de ces villes accueillent des antennes ou autres équipements universitaires. Indubitablement, le réseau universitaire tend à se rapprocher du réseau territorial.

BBF : *Votre description, me semble-t-il, correspond tout à fait aux mouvements que l'on connaît en province. Peut-on l'appliquer à Paris ?*

D.D. : Sans doute pas, mais deux points expliquent cela. D'une part le plan U2000 ne concernait pas explicitement Paris, et ce n'est que récemment que la question a été posée, de façon volontariste, avec U3M. De plus, le gigantisme et la complexité de la question universitaire à Paris autorisent beaucoup moins une gestion négociée et décentralisée. Certes, la Mairie de Paris a mis des terrains à disposition de Paris VII et de l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO) sur la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Rive Gauche. Elle compte remettre les locaux de l'hôpital Laennec pour l'Institut d'études politiques (IEP) ou ceux de l'ancien collège Sainte-Barbe pour la vie étudiante², et participe au logement étudiant pour 230 MF. Mais la région Ile-de-France n'a jamais participé par exemple au soutien de la recherche. Le problème universitaire sur Paris rejoint les problèmes généraux de cette immense conurbation, dans laquelle aucune ébauche de coopération globale d'agglomération n'a jamais pu naître, vu la complexité des enjeux et la multiplicité des acteurs.

BBF : *Revenons en province. Comment se constituent et fonctionnent les instances de négociation et de partenariat mises en jeu ? Et peut-on aujourd'hui estimer le niveau de l'effort financier des collectivités locales en direction des universités ?*

2. Une vaste salle de lecture y est notamment prévue (Ndlr).

Plates-formes technologiques

Alsace	→	Haguenau, Colmar, Mulhouse
Aquitaine	→	Agen, Mont-de-Marsan, Bayonne, Pau
Auvergne	→	Mulhouse, Clermont-Ferrand, Le Puy
Basse-Normandie	→	Cherbourg, Alençon
Bourgogne	→	Auxerre, Dijon, Nevers, Le Creusot
Bretagne	→	Lannion, Brest, Quimper, Lorient, Pontivy
Centre	→	Chartres, Montargis, Blois, Bourges, Châteauroux
Champagne-Ardenne	→	Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne, Troyes
Corse	→	Bastia
Franche-Comté	→	Belfort, Montbéliard, Lons-le-Saunier
Guadeloupe	→	Basse-Terre
Haute-Normandie	→	Le Havre, Évreux
Languedoc-Roussillon	→	Alès, Nîmes, Béziers, Perpignan
Limousin	→	Limoges, Tulle
Lorraine	→	Metz, Bar-le-Duc, Nancy, Saint-Dié
Midi-Pyrénées	→	Figeac, Rodez, Albi-Castres, Auch, Tarbes
Nord-Pas-de-Calais	→	Dunkerque, Lens, Valenciennes, Douai
Provence-Alpes-Côte d'Azur	→	Avignon, Arles, Étang de Berre, La Seyne, Sophia-Antipolis
Pays de la Loire	→	Laval, Le Mans, Angers, Saint-Nazaire, La Roche-sur-Yon
Picardie	→	Beauvais, Soisson, Creil
Poitou-Charentes	→	Châtelleraut, Niort, Angoulême
Réunion	→	Saint-Denis, Saint-Pierre
Rhône-Alpes	→	Bourg-en-Bresse, Roanne, Saint-Étienne, Chambéry, Valence, Privas

D.D. : Sur le premier point, l'organisation des instances peut varier d'une région à l'autre. Mais il semble y avoir une tendance nette vers une répartition des compétences : à la Région l'accompagnement des dossiers lourds et le partenariat sur la recherche, aux villes la gestion des questions de proximité et de vie étudiante. En général, les conseils régionaux se dotent de services consacrés à l'enseignement supérieur, d'un Comité consultatif régional pour la recherche et le développement technologique (CCRRDT), et nombreuses sont les villes qui suivent une voie analogue pour l'enseignement : à Bordeaux, je suis adjoint au maire chargé de l'enseignement supérieur, et nous avons mis en place une commission de la vie étudiante. Par ailleurs, il existe dans chaque ville où est implantée une université ou une antenne une commission de site associant différents partenaires, dont bien sûr les collectivités locales. À noter : la commission - municipale - de la vie étudiante s'intéresse à l'activité étudiante dans la ville, la commission de site se consacre au campus ou à l'enceinte des locaux universitaires.

Quant à l'implication financière, elle est de plus en plus importante (cf. encadré 1 page suivante) : par exemple, on constate qu'en Aquitaine les dotations des contrats de plan intéressant l'enseignement supérieur et la recherche sont passés d'un rapport 60 % État - 40 % Région en 1989-93, à un rapport de 37 % État - 37 % Région - 26 % autres collectivités pour 2000-2006, le tout sur un investissement global qui a augmenté de 550 %. Et il ne s'agit là que de crédits inscrits dans des contrats de plan. Vouloir chiffrer toutes les dépenses consenties par les collectivités en direction de l'université et des communautés universitaires relève de la gageure. Les villes, par exemple, peuvent consentir des investissements directs, mais aussi financer une aide aux activités culturelles des étudiants, voire pour certaines villes moyennes prendre en charge les frais de déplacement des enseignants ! Ce calcul est d'autant plus difficile à effectuer que les villes concernées sont nombreuses (cf. encadré 2 page suivante).

BBF : *Vous avez souligné le rôle central de la Région pour le traitement*

Encadré 1. Les financements contractuels en Aquitaine
(Enseignement supérieur, Recherche, Transferts de technologies)

Contrat de plan État-Région 1989-1993 :	356 MF	
dont	205 MF État	151 MF Région
Plan U2000 et contrat de plan 1994-1999 :	1,375 Milliard de F	
dont	625 MF État	375 MF Région
		375 MF autres collectivités locales
Plan U3M et contrat de plan 2000-2006 (prévisions) :	1,9 Milliard de F	
dont	700 MF État	700 MF Région
		500 MF autres collectivités locales

Source : différents documents contractuels.

Encadré 2. Pourcentage des villes françaises concernées par une implantation universitaire ayant investi dans l'enseignement supérieur et la recherche (1990-1999)

78 %	ont financé des constructions.
51 %	ont participé à la création ou à l'agrandissement de bibliothèques.
51,5 %	ont participé à la construction ou à la rénovation de logements étudiants ou de restaurants.
41,5 %	ont investi dans des lieux d'accueil et d'information des étudiants.
31,5 %	ont pris des mesures pour favoriser l'accès étudiant aux transports collectifs.
11,5 %	ont participé à l'aménagement de campus et soutenu des projets étudiants.

Source : enquête conduite par l'Association des villes universitaires de France.

des dossiers de fond concernant le partenariat avec les universités. Comment s'exerce l'intérêt régional en direction des filières d'enseignement, mais aussi en direction de la recherche ?

D.D. : Préciser le soutien des régions aux universités suppose de préciser d'abord les domaines de compétences des deux partenaires. Les orientations de la recherche et de l'enseignement ne sont pas l'affaire de la Région, et ne doivent pas l'être : il est nécessaire que l'université conserve son autonomie intellectuelle dans ces deux domaines, l'enseignement et la recherche, qui se nourrissent l'un de l'autre.

En revanche, les régions peuvent soutenir l'effort, et surtout intervenir pour favoriser les transferts de tech-

nologie. Prenons le cas de la recherche : tout d'abord, il faut relever que cette recherche universitaire concerne peu les villes moyennes et les départements sauf cas particuliers (par exemple, la préhistoire est évidemment un axe fort soutenu en Dordogne) ; elle concerne davantage le siège des universités dotées d'équipements lourds et d'équipes nombreuses. Cela est évident pour les sciences exactes, peut-être moins pour les sciences humaines ou les sciences sociales. Pour ces dernières comptent d'abord l'accès aux équipements structurels et l'accès à la documentation. L'objectif des choix régionaux ne vise pas à modifier cet état de fait.

En Aquitaine, nous disposons d'un CCRRDT qui analyse les dossiers de recherche déposés suite à un appel

d'offre annuel lancé par le conseil régional. Pour ce faire, et pour éviter aussi bien les copinages que la régionalisation de la recherche, nous faisons appel à l'expertise de chercheurs extérieurs à la Région. Les subventions accordées atteignent 40 % de l'investissement pour les sciences exactes ; elles peuvent concerner les dépenses de fonctionnement pour les sciences humaines et sociales, qui sont moins gourmandes en investissement. J'insiste sur le fait que, si les projets de recherche qui bénéficient ainsi d'une subvention n'ont pas nécessairement un caractère utilitaire immédiat, tous contribuent à accroître le potentiel économique régional.

C'est ainsi que le CCRRDT d'Aquitaine a apporté hors contrat de plan 79 MF en 1999. Plus de 20 % de cette somme s'inscrivent dans le développement des relations entre équipes universitaires et entreprises. Cette aide régionale est à l'origine de quelques retentissants succès. On peut citer par exemple le fameux système GERTRUDE³ de gestion des déplacements, largement exporté, et qui a été élaboré à Bordeaux par le centre informatique - le LABRI (Laboratoire bordelais de recherche en informatique⁴) - de l'université de Bordeaux 1, des entreprises bordelaises travaillant avec l'université au développement du véhicule électrique, le Laboratoire des matériaux thermostructuraux qui associe Bordeaux 1, le CNRS (Centre national de la recherche scientifique), la SNECMA (Société nationale d'études et de constructions de moteurs d'avions) et le CEA (Centre de l'énergie atomique) et qui travaille sur les matériaux qui composent la fusée Ariane.

Côté enseignement supérieur, la situation est beaucoup moins claire. En effet, si la région a compétence pour traiter des questions de formation professionnelle, elle n'a aucun

3. Pour plus de renseignements sur ce système de régulation de la circulation, voir le site : <http://www.gertrude.fr>

4. Cf. le site <http://www.labri.u-bordeaux.fr>

pouvoir sur les enseignements et diplômés délivrés par les universités. Cela n'est pas gênant pour la plupart des filières, auxquelles il faut conserver, je le répète, leur autonomie. Mais c'est assez problématique pour les filières supérieures professionnalisantes - de type IUT (Institut universitaire de technologie) -, sur lesquelles les régions n'ont aucun pouvoir de négociation. Autant nous pouvons intervenir auprès du Recteur sur les créations ou suppressions de BTS (brevets de technicien supérieur), autant nous n'avons aucune influence sur les filières universitaires professionnalisantes. Il me semble qu'une meilleure prise en compte de l'environnement régional devrait intervenir pour toutes les formations professionnalisantes situées entre Bac moins deux et Bac plus deux, voire Bac plus trois avec les licences professionnelles.

BBF : *Vous avez souligné que les efforts financiers portaient sur l'investissement et parfois sur le fonctionnement. Pensez-vous que les récentes propositions de la commission Mauroy - visant à améliorer les conditions de la décentralisation, notamment en confiant aux régions la gestion des équipements universitaires et leur maintenance - soient dans la continuité des politiques régionales actuelles ?*

D.D. : La question des choix de financements entre investissement et fonctionnement est récurrente. Pour les villes par exemple, les subventions pour investissement ont été très élevées, et leur effort de départ sur le fonctionnement n'a pas été négligeable, notamment du côté des villes moyennes. Savez-vous que 44 % des villes ont participé aux charges des établissements, et même que 34,5 % ont financé les frais de déplacement des enseignants, et même des postes universitaires ? Aujourd'hui, les villes tendent nettement à vouloir se dégager des dépenses directes de fonctionnement des universités.

Répartition régionale des financements du plan U3M au titre du ministère de l'Éducation nationale (en MF)

Alsace	558	Ile-de-France	4000
Aquitaine	700	Languedoc-Roussillon	825
Auvergne	305	Limousin	360
Basse-Normandie	420	Lorraine	700
Bourgogne	352	Martinique	160
Bretagne	986	Midi-Pyrénées	850
Centre	548,5	Nord-Pas-de-Calais	1 186
Champagne-Ardenne	310	Provence-Alpes-Côte d'Azur	935
Corse	150	Pays-de-Loire	850
Franche-Comté	295	Picardie	350
Guadeloupe	250	Poitou-Charentes	560
Guyane	210	Réunion	345
Haute-Normandie	468,5	Rhône-Alpes	1500

Les régions sont placées devant un dilemme similaire, avec la proposition, faite par la commission Mauroy, de leur transférer l'entretien des universités. Depuis plus de quinze ans, les régions ont dépensé des sommes énormes pour construire ou rénover les lycées, que les lois de décentralisation leur ont conférés. Elles se sont endettées pour cela (les lycées représentent plus du tiers du budget régional aquitain), sans acquérir une réelle visibilité dans ce domaine, car l'ensemble des contenus reste de la compétence de l'État. Pour les universités, faudrait-il ainsi payer sans être davantage reconnu ? Certes, les présidents d'université verraient ce transfert de charges d'un bon œil, car ils auraient l'assurance d'une gestion plus proche, et donc plus efficace. Mais les présidents des régions me semblent beaucoup plus réticents, sauf peut-être à négocier leur participation aux filières courtes professionnalisantes.

BBF : *Revenons à la place des villes. À quels niveaux se situe leur implication dans l'université ?*

D.D. : Comme nous l'avons déjà souligné, les villes se sont impliquées dans les constructions et aménagements de locaux, ainsi que dans les dépenses de fonctionnement. À l'évidence, leur rôle s'inscrit dans une politique de proximité, et donc sur la vie des étudiants et des enseignants.

Cela apparaît clairement dans le programme U3M, dont 25 % des cré-

aits doivent être consacrés à la vie étudiante. La ville de Bordeaux a, comme je l'ai déjà souligné, mis en place une commission de la vie étudiante qui, comme dans beaucoup d'autres villes, s'intéresse aux différents axes de l'intégration de la communauté universitaire dans la ville :

- d'abord les transports, par des politiques tarifaires ou la création de lignes de transport en commun ;
- l'accueil des étudiants, qui s'inscrit - il faut bien l'avouer - dans la politique de séduction concurrentielle de chaque ville. Par exemple, nous avons mis en place à Bordeaux un espace rentrée « S'installer à Bordeaux », qui offre un guichet unique pour toutes les démarches d'installation dans la ville (logement, téléphone, électricité, etc.). Nous proposons une découverte de Bordeaux et de ses sites culturels aux nouveaux étudiants avec l'appoint de 60 étudiants tuteurs seniors, recrutés par le pôle universitaire européen et le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) et formés pour ce faire par l'office de tourisme de la ville ;
- la vie culturelle enfin, notamment par des politiques tarifaires. À Bordeaux, la gratuité des musées est assurée aux étudiants, tandis qu'ils ont accès à tous les spectacles d'opéra, de théâtre ou de musique pour un prix unique de 50 F.

Cette politique de proximité s'inscrit aujourd'hui dans une perspective urbanistique d'aménagement du territoire, et donc de plus en plus

dans une stratégie d'agglomération, à l'image de l'université elle-même multi-sites. La question n'est plus seulement d'aider les étudiants, mais d'avoir une réflexion urbanistique. Prenons un exemple : à Bordeaux, la communauté urbaine a mis en place une ligne de bus - City U - pour faciliter la rotation entre le centre ville et les campus, comme commencent à le faire beaucoup de villes ou d'agglomérations (Lyon par exemple). Mais le tracé de cette ligne a été pensé pour favoriser la dissémination de l'habitat étudiant dans plusieurs quartiers. De même, la ville a lancé une opération « 1000 lits 1000 jours », et a consacré dans ce cadre 19 MF à des réhabilitations et aménagements de logements visant à encourager le retour d'une population étudiante en centre ville.

BBF : *Et du côté des bibliothèques, y a-t-il synergie entre bibliothèques universitaires et bibliothèques municipales ?*

D.D. : Cette synergie est, au moins en Aquitaine, encouragée aussi bien au niveau régional qu'au niveau municipal. Il faut rappeler que la région Aquitaine est celle qui a le plus subventionné les bibliothèques universitaires : en 1998, près de 3 MF (2 999 999 F exactement)⁵, soit plus qu'en Ile-de-France (2 037 761 F), et plus de 36 % des subventions totales versées par l'ensemble des collectivités territoriales dans toute la France (8 185 881 F). C'est qu'au-delà des questions de construction ou d'extension de locaux, la région Aquitaine veut soutenir le développement d'un pôle documentaire, notamment en soutien à la recherche, outre une action dirigée plus particulièrement en direction du patrimoine *via* les

5. Source : Ministère de l'Éducation nationale, Direction de l'Enseignement supérieur, Sous-Direction des bibliothèques et de la documentation, *Annuaire des bibliothèques universitaires et des grands établissements 1998 : résultats de l'enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires*, 2000.

Fonds régionaux d'aide aux acquisitions des bibliothèques (FRAB).

Du côté des villes, je ne connais guère d'exemples de coopération active entre bibliothèques municipales (BM) et bibliothèques universitaires (BU). Mais au moins au niveau de Bordeaux, je peux signaler les relations étroites existant entre la BM et les BU de Bordeaux 3, Bordeaux 4, et, en partie, Bordeaux 2 - pour la psychologie et la sociologie. Si vous examinez les quatre missions dévolues à la BM (étude, conservation, recherche, lecture publique), vous constatez que les trois premières de ces missions touchent à l'heure actuelle 20 % des étudiants de Bordeaux, car 12 000 étudiants sont inscrits à la BM. Il est évident que, dans certains domaines liés au patrimoine ou à la documentation régionale, la BM doit être et est considérée comme une composante documentaire essentielle dans le paysage universitaire. La coopération entre BM et BU doit aller croissant, y compris dans le domaine des politiques d'acquisition. Il est probable que l'amélioration des communications informatiques y contribuera : si aujourd'hui les universités bénéficient de leur réseau propre (Renater⁶), et si les BM sont soumises aux aléas coûteux des réseaux privés, demain les réseaux ou boucles radio à haut débit qui s'établissent en agglomérations permettront des échanges rapides, et d'un coût de fonctionnement peu élevé.

BBF : *Dans un autre domaine, on sait que le monde universitaire est volontiers transfrontalier. Les relations internationales sont-elles aussi un cadre de coopération entre collectivités et universités ?*

D.D. : Tout à fait. Prenons deux exemples : la ville de Bordeaux entretient d'étroites relations avec la ville de Bilbao, le président de Bordeaux 2

6. Pour plus d'informations sur Renater, cf. : <http://www.renater.fr>

Maisons des pays étrangers (par académie)

Lille	Pays scandinaves
Rouen	Royaume-Uni
Caen	États-Unis
Brest	Pays celtes
Nancy-Metz	Peco *
Strasbourg	Japon
Grenoble	Italie
Nice	Russie
Marseille	Chine
Montpellier	Brésil
Toulouse	Mexique
Bordeaux	Canada

* Pays d'Europe centrale et orientale.

coordonnant les activités universitaires avec le pays basque espagnol. Dans le cadre d'un jumelage entre les villes de Québec et de Bordeaux, les entretiens Champlain-Montaigne, largement organisés par les universités de ces deux villes, ont été créés. Ainsi les politiques de jumelage entre villes sont un moteur puissant dans ce domaine. La région intervient aussi aux côtés des villes et des départements dans le cadre de la coopération décentralisée. Elle a ainsi contribué à créer un institut de formation technologique au Gabon avec l'appui de l'IUT de Bordeaux 1. La ville de Bordeaux, en relation avec Bordeaux 4, participe à la formation des secrétaires de mairie au Mali. L'université trouve donc bien sa place dans les stratégies de relations internationales des collectivités. À noter, les questions internationales sont en Aquitaine un des rares points sur lesquels les conseils généraux interviennent en direction de l'université *via* une participation financière d'aide aux étudiants dans le cadre des programmes Erasmus⁷.

BBF : *On assiste donc bien à une interpénétration entre universités et collectivités locales. Avez-vous l'impression que l'on s'oriente vers une plus grande synergie, et que des obstacles existent ?*

7. Erasmus, action de partenariat entre établissements d'enseignement supérieur et sur la mobilité des étudiants en Europe, fait partie du programme communautaire Socrates (2000-2006), cf. : <http://www.socrates-fr.org>

COLLECTIVITÉS LOCALES ET UNIVERSITÉS

D.D. : Si l'on se situe en termes de réseaux, alors oui il y a une synergie croissante. Le pôle universitaire européen de Bordeaux - fédérateur de la politique de mise en réseau - compte dans son conseil d'administration les quatre présidents d'université de Bordeaux et les quatre présidents des collectivités locales (Région, département, communauté urbaine, ville). C'est la Région qui finance la mise en réseau informatique des cinq universités aquitaines (quatre à Bordeaux, et l'université de Pau et des pays de l'Adour) et de leurs antennes. La stratégie de l'agglomération bordelaise, qui fédère au sein de la communauté urbaine 27 communes, vise à intégrer les résultats de la recherche universitaire et de l'innovation dans le développement économique et l'aménagement urbain. Si les villes

sont attentives à inviter les universités dans leurs instances et à négocier avec elles, la réciproque est encore loin d'être acquise. Certes, les représentants des collectivités locales sont conviés dans les conseils d'administration des universités, mais ils n'y sont guère présents, car, dans ces conseils, on parle peu des questions qui pourraient intéresser les collectivités locales. Encore que cela soit moins vrai dans le cas des universités nouvelles, qui ont davantage inclus les collectivités dans leur réflexion stratégique.

Dans les domaines mêmes qui sont de l'évidente compétence des universités, la formation notamment, on constate la faiblesse des initiatives en direction de la « société civile » : l'université accepte de répondre à une demande précise et construite

de formation continue, mais l'université n'a pas d'offre propre en direction de la ville.

Je pense que dans ce passionnant mouvement d'interactions qui trouve son sens avec les stratégies d'agglomération, pivots à venir des politiques urbaines, les universités restent encore bien passives, peut-être un peu trop préoccupées par leurs questions internes et pas encore assez ouvertes sur leur environnement, pas assez partenaires. Et si les collectivités ont aujourd'hui assez bien accepté, et même affirmé l'importance d'une coopération active avec les universités, comme élément important de leurs stratégies, il reste encore à faire l'autre moitié du chemin : quelle place pour les collectivités dans les stratégies des universités ?

Novembre 2000